

Liste des Délibérations de la séance du
Conseil municipal du 25 Août 2026 à 19h00

- Délibération n°1 – Désignation du secrétaire de séance – Approuvée.
- Délibération n°2 – Approbation du PV du Conseil Municipal précédent – Approuvée.
- Délibération n°3 – Décision Modificative N° 1 BP 2026 LOTISSEMENT BOIS DE CHENES – Approuvée.
- Délibération n°4 – Décision Modificative N° 1 BP 2026 COMMUNE – Approuvée.
- Délibération n°5 – Motion contre la dégradation de la qualité de service d'Orange et l'absence d'entretien des réseaux de communication fixe – Approuvée.

PROCES VERBAL
SCEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 AOUT 2026 à 19h00

A- Ordre du jour :

1- Désignation du secrétaire de séance :

L'an deux mille vingt-six et le 25 Août à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :
Monsieur Pascal LAVAUR, Maire.

Présents : Jean-Pierre CARDOSO. Philippe HASSON. Damien JOSSE. Benoit SADOUX. Charlotte BERTIN. Anne CAMPERGUE. Sonia GOURVELLEC. Christelle MAZEYRIE. Valérie RICARD. Laurence SEGONNES RIGAL.

Absents : Vincent PONS. Marie DAVID.

Procurations : Morgan BABOULENE. Rémi DEBAYE.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un(e) secrétaire de séance pour assurer la rédaction du procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE Laurence SEGONNES RIGAL** membre du Conseil Municipal, en qualité de secrétaire de séance pour la présente réunion.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

2- Approbation du PV du Conseil Municipal précédent :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,
Vu le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 06 Juillet 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 06 Juillet 2026, et après en avoir délibéré :

- Considérant que le procès-verbal reflète fidèlement les débats et décisions prises lors de ladite séance,
- Considérant qu'aucune observation ou modification n'a été formulée,
DÉCIDE :
- D'approuver le procès-verbal de la séance du 06 Juillet 2026 tel qu'il a été présenté.

VOTE POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

3- Décision Modificative N° 1 BP 2026 LOTISSEMENT BOIS DE CHENES :

Collectivité : LOTISSEMENT BOIS DE CHENES

Date de Convocation : 18/08/2026	Décisions N° : 1	Membres : En Exercice : 15	Présents : 11	Votants : 13
Le 25/08/2026 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de LAVAU Pascal. Présents : Jean-Pierre CARDOSO. Philippe HASSON. Damien JOSSE. Benoit SADOUX. Charlotte BERTIN. Anne CAMPERGUE. Sonia GOURVELLEC. Christelle MAZEYRIE. Valérie RICARD. Laurence SEGONNES RIGAL. Absents : Vincent PONS. Marie DAVID. Procurations : Morgan BABOULENE. Rémi DEBAYE. Secrétaire de séance : Laurence SEGONNES RIGAL.				

Objet : Echéances emprunt du BP LOTISSEMENT BOIS DE CHENES 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants, sur le budget LOTISSEMENT BOIS DE CHENES de l'exercice 2026.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	2 350,00	021 (021) : Virement de la section de fonct.	2 350,00
	2 350,00		2 350,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis.	2 350,00	7015 (70) : Ventes de terrains aménagés	3 400,00
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	1 050,00		
	3 400,00		3 400,00

Total Dépenses	5 750,00	Total Recettes	5 750,00
-----------------------	-----------------	-----------------------	-----------------

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

4- Décision Modificative N° 1 BP 2026 COMMUNE :

Collectivité : COMMUNE

Date de Convocation : 18/08/2026	Décisions N° : 1	Membres : En Exercice : 15	Présents : 11	Votants : 13
Le 25/08/2026 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de LAVAU Pascal. <u>Présents</u> : Jean-Pierre CARDOSO. Philippe HASSON. Damien JOSSE. Benoit SADOUX. Charlotte BERTIN. Anne CAMPERGUE. Sonia GOURVELLEC. Christelle MAZEYRIE. Valérie RICARD. Laurence SEGONNES RIGAL. <u>Absents</u> : Vincent PONS. Marie DAVID. <u>Procurations</u> : Morgan BABOULENE. Rémi DEBAYE. <u>Secrétaire de séance</u> : Laurence SEGONNES RIGAL.				

Objet : Prêt social sur BP COMMUNE 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget COMMUNE de l'exercice 2026.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
274 (27) : Prêts	1 800,00	274 (27) : Prêts	1 800,00
	1 800,00		1 800,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6411 (012) : Personnel titulaire—crédit municipal	450,00	70311 (70) : Concessions cimetières	450,00
	450,00		450,00

Total Dépenses	2 250,00	Total Recettes	2 250,00
----------------	----------	----------------	----------

VOTE : POUR 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

5- Motion contre la dégradation de la qualité de service d'Orange et l'absence d'entretien des réseaux de communication fixe :

MOTION DE LA COMMUNE DE TRESPoux-RASSIELS :

Considérant que l'accès à un réseau fixe et internet de qualité constitue un service de première nécessité pour l'ensemble des administrés, des entreprises et des services publics locaux ;

Considérant la dégradation continue et alarmante du réseau fixe de télécommunication (cuivre et fibre) géré par l'opérateur Orange sur le territoire de notre commune ;

Considérant le danger immédiat que représentent ces coupures pour la sécurité des personnes isolées ou vulnérables privées d'accès aux services de secours (systèmes de téléassistance) ;

Considérant l'état d'abandon de nombreuses infrastructures physiques sur la commune (poteaux couchés, câbles arrachés ou pendants sur la voie publique, armoires de raccordement ouvertes aux quatre vents) sans réaction de l'opérateur malgré les signalements répétés ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De demander à ORANGE d'assumer ses engagements de mise à disposition du haut débit sur la totalité du territoire de la commune de Trespoux-Rassielles,
- Exige d'ORANGE la mise en œuvre immédiate d'un plan d'urgence sur la commune pour réparer les lignes défectueuses et sécuriser les installations physiques aériennes,
- Demande à l'autorité de régulation des communications électroniques (Arcep) d'exercer son pouvoir de contrôle et de sanction afin de contraindre l'opérateur historique à garantir la continuité de son service d'intérêt général,
- Charge M. le Maire de transmettre la présente motion à : Madame la Préfète du Lot, la Direction Régionale de l'opérateur Orange. Messieurs les Parlementaires du territoire (Député et Sénateurs). Monsieur le Président du Grand Cahors.

VOTE POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

B- Questions diverses :

Pascal LAVAUUR projette sur écran le plan des locaux de la Maison médicale pour expliquer précisément les travaux réalisés. D'une part, la cloison entre les locaux de l'Orthophoniste et de l'Ostéopathe va être décalée. D'autre part, une nouvelle cloison sera créée afin d'accueillir le Psychiatre Judiciaire. Le coût total de ses travaux est évalué à 12 000 € pour la commune.

Christelle MAZEYRIE indique qu'un apéritif sera offert à tous les professionnels de la maison médicale et du centre de soins le 09 Septembre 2026 à 18h00 au Ô MAR' CAUSSE afin de créer un lien et de faire plus ample connaissance avec les nouveaux professionnels.

Pascal LAVAUUR présente les devis de KWB (fabriquant) de réparation de la chaudière qu'il a réussi à négocier 10 000 € au lieu de 15 000 €. Cette dépense pourra s'étaler sur le Budget de cette année et sur celui de 2027.

Le locker MONDIAL RELAY est très apprécié par les habitants de la commune. Des panneaux indiquant la direction à prendre pour s'y rendre seront mis en place très prochainement.

L'application LIVI a été testée par un conseiller municipal qui en est satisfait. Il a pu effectuer son renouvellement d'ordonnance. Il indique que l'application est simple d'utilisation et efficace.

Le dispositif de covoiturage « J'ai une place ! » sera bientôt mis en place. Pour cela une réunion est prévue entre les éditeurs de l'application et les élus, puis une autre réunion sera organisée pour les habitants.

Il n'y a eu aucune inscription supplémentaire effectuée en mairie cet été contrairement aux années précédentes. L'école comptera donc 77 enfants cette rentrée. Ce qui rend très probable une fermeture à la rentrée 2027.

La mairie a reçu la notification de 10 000 € de subvention accordée par l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la rénovation de l'Eglise du Bourmaguet.

Pascal LAVAUUR informe le conseil municipal avoir pris une personne en CDD afin de poser les films solaires sur toutes les vitres de l'école le plus rapidement possible.

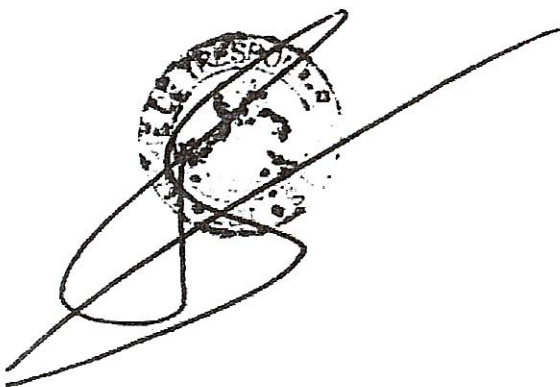
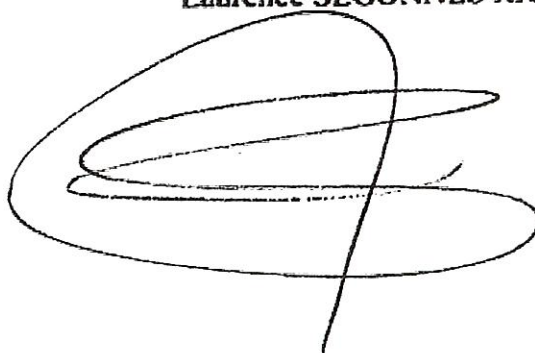
Valérie RICARD a obtenu un comparatif des contrats d'assurance de la commune entre AXA (assureur actuel) et GROUPAMA qui a fait une proposition. Il reste un dernier point à étudier afin de finaliser l'étude comparative mais à ce stade la proposition de GROUPAMA présente un avantage de 4 000 €. AXA sera contacté pour une contre-proposition et une étude détaillée sera effectuée avant d'apporter une réponse.

Suite à une convention signée entre M. le Maire et M. JANICOT lors de la cession de parcelles pour la Voie verte, il était entendu la restauration du toit d'une grangette de vigne. C'est un maçon qui fera les travaux avec les agents techniques et éventuellement des élus volontaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Pascal LAVAUUR

La Secrétaire de séance,
Laurence SEGONNES RIGAL

A stylized signature of Pascal LAVAUUR, featuring a circular stamp with the text "Mairie de Bourmaguet" and a large, sweeping flourish.A stylized signature of Laurence SEGONNES RIGAL, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke.